



11^{ème} Atelier annuel du Réseau Climat & Développement (RC&D)

**Thème : « Renforcer le rôle des acteurs non-étatiques dans
l'opérationnalisation de l'Accord de Paris »**

Abidjan, 22-26 mai 2017

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

L'Accord de Paris, conclu en décembre 2015, a généré un nouvel élan dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, la trajectoire mondiale dessinée par les contributions nationales des pays (CDN) met encore la planète sur la voie d'un réchauffement d'environ +3°C à la fin du siècle. Un tel réchauffement aurait des conséquences désastreuses, en particulier sur les modes de vie des populations les plus vulnérables. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en novembre 2016 montre cependant que les pays sont toujours mobilisés pour la lutte contre les changements climatiques. La COP22 de Marrakech a d'ailleurs réaffirmé cette volonté, et a mis les pays sur le chemin d'une révision de leurs contributions avant 2020.

L'Accord de Paris est un point de départ indispensable pour enrayer la crise climatique, créer des mécanismes de solidarité pour les pays les plus vulnérables et assurer le respect et la protection des droits humains, de l'égalité des genres et de la sécurité alimentaire.

En 2016, le Réseau Climat & Développement (RC&D) a amorcé la réflexion sur l'opérationnalisation de l'Accord de Paris en mettant l'accent sur l'analyse et l'exploration de pistes d'amélioration pour les Contributions (Prévues) Déterminées au niveau National (CDN). En 2017, le RC&D compte poursuivre cette dynamique, cette fois-ci en mettant l'accent sur le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris et des CDN. Le rôle de ces acteurs est déterminant dans l'effectivité de l'Accord dans les pays.

En outre, l'Accord de Paris prévoit la tenue d'un dialogue de facilitation en 2018 pour renforcer les contributions déterminées des pays. Dès lors, il s'avère indispensable pour le RC&D d'aider les acteurs non-étatiques, dont les collectivités territoriales, à jouer un rôle moteur dans ce processus.

Cette vision partagée entre les membres du réseau permettra d'irriguer le travail des plateformes nationales qui seront mises en place dans les pays où le RC&D est représenté.

2. Objectifs et résultats attendus de l'atelier

2.1. Objectifs principaux

L'atelier vise à :

- Dresser le bilan de la COP22 ;
- Renforcer la compréhension et le partage des connaissances sur les CDN ainsi que les grands enjeux liés à l'implication des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris ;
- Partager des exemples et des bonnes pratiques sur les processus de révision/renforcement et de mise en œuvre projetés des stratégies climatiques, notamment les CDN, les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les plans nationaux sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les plans nationaux de mise en œuvre des ODD, etc.

2.2. Objectifs spécifiques

- Identifier les enjeux politiques pour le pré et le post-2020 au niveau international et national, ainsi que les priorités pour les associations du RC&D en vue de formuler des recommandations ;
- Définir des orientations stratégiques du RC&D pour consolider le processus d'autonomisation du RC&D sur le moyen et long terme.

2.3. Les résultats attendus

A l'issue de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les participants renforcent leurs capacités sur le contexte et les enjeux actuels des négociations climatiques ainsi que sur ses mécanismes de mise en œuvre pré COP23 ;
- Les membres du RC&D co-construisent les propositions et la stratégie de la société civile francophone pour amplifier le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris ;
- Les expériences sur les pratiques développées au niveau infra-étatique par des acteurs économiques et institutionnels (entreprises, ONG, collectivités locales...) sont partagées.

3. Déroulement de l'atelier

L'atelier se déroulera sur cinq jours. Les travaux seront conduits sous forme de présentations en plénière animées, et en sous-groupes de réflexion pour la formulation de recommandations.

Les 3 premiers jours aborderont le thème de l'atelier et permettront de construire des propositions et recommandations en vue de la COP23 et de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. Les deux derniers jours s'articuleront autour du processus d'autonomisation du réseau et de la définition d'une stratégie pluriannuelle à l'horizon 2020 et ne seront ouverts qu'aux seuls membres du RC&D.

L'atelier sera articulé autour des axes suivants :

- ✓ Réflexions et analyses sur l'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris : Contexte-bilan et perspectives ;
- ✓ Ateliers thématiques : Présentations des mauvaises/bonnes pratiques en matière de planification climatique ;
- ✓ Ateliers thématiques : Identification des bonnes pratiques et des outils appropriés en matière de planification climatique ;
- ✓ Construction de recommandations et d'une stratégie de plaidoyer à différentes échelles.

L'atelier sera animé de manière participative par des membres du RC&D et des personnes ressources externes spécialistes/experts de la thématique couverte par l'atelier, pour partager leurs expériences et contribuer à enrichir les réflexions.

4. Date, lieu et participants

L'atelier se tiendra du 22 au 26 mai 2017, à Abidjan (Côte d'Ivoire), à l'hôtel Belle Côte. Prendront part à l'atelier, une quarantaine de participants venant de 18 pays francophones essentiellement africains et représentant les organisations membres du RC&D, des personnes ressources et des partenaires.

5. Contact

Pour toute question relative à l'organisation de l'atelier, n'hésitez pas à contacter

1. Pays hôte : Davy Coulibaly (davy.afhon@gmail.com), Tel.: +225 01013147
2. Coordination du RC&D : Zoé Lavocat (zoe@rac-f.org).

Pour plus d'information sur le RC&D, visitez son site web: www.climatdeveloppement.org